

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 893

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 28 janvier 2022 le règlement numéro 893 relatif au traitement des élus municipaux.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	19 novembre 2021
Dépôt du projet de règlement:	19 novembre 2021
Avis public :	2 décembre 2021
Adoption du règlement:	28 janvier 2022
Avis de promulgation :	1 ^{er} février 2022

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 1^e février 2022



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 8^e jour d'octobre 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^e jour de février 2022.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe